

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00647

Numéro SIREN : 520 658 691

Nom ou dénomination : GROUPE OPALE ALSEI

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001335

GROUPE OPALE ALSEI

Société par actions simplifiée au capital de 356.500 €

Siège social : 40 rue Louis Breguet – 97420 Le Port

520 658 691 RCS Saint-Denis de la Réunion

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2020

[...]

QUATRIÈME RÉOLUTION

Constatation de la fin de mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée **constate**,

que le mandat de la société KPMG S.A., société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.497.100 € dont le siège social est situé Tour Egho, 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;

que le mandat de la société SALUSTRO REYDEL, société par actions simplifiée au capital de 652.044.371 € dont le siège social est situé 3, cours du Triangle – 92939 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 044 371, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;

sont arrivés à leur terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

décide, conformément aux articles L.823-1 et D.221-5 du Code de commerce, de renouveler le mandat de la société KPMG S.A., en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices et de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée confère tous pouvoirs au journal « LES PETITES AFFICHES », La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense 92044 Paris – La Défense, et au porteur d'un extrait ou d'une copie de la décision à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Directeur Général

Monsieur Jacques TANGUY, pour la société
SHIFT